

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 mars 2012

L'an deux mille douze et le trente mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier Casside, Maire.

**PRESENTS** : Olivier Casside, Frédéric Héricourt, Samyr Chouakri, Franck Lemonnier, Pascal Angot, Jean-Marie Cesarion, Patrick Joly formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Christophe Nicot, Frédéric Bourjat, Vincent Mari-Lloria

**Procurations** : Guy Chauvin à Patrick Joly, François Charles à Olivier Casside, Isabelle Fournier à Samyr Chouakri

**Secrétaire de séance** : Pascal Angot

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 h 30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du CA 2011, commune (M14) (DE 2012 02)**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Franck LEMONNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		192 832.21	100489.76		100489.76	192 832.21
Opérations de l'exercice	457 330.24	591 883.76	116 565.79	135 241.22	573 896.03	727 124.98
<b>TOTAUX .....</b>	<b>457 330.24</b>	<b>784 715.97</b>	<b>217 055.55</b>	<b>135 241.22</b>	<b>674 385.79</b>	<b>919 957.19</b>
Résultats de clôture .....		327 385.73		-81 814.33		245 571.40
Restes à réaliser.....			15 600.00		15 600.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>457 330.24</b>	<b>784 715.97</b>	<b>232 655.55</b>	<b>135 241.22</b>	<b>689 985.79</b>	<b>919 957.19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>229 971.40</b>

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

**Approbation de compte de gestion 2011, commune (M14) (DE 2012 03)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 relatif à la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
L'assemblée

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation de résultat 2011, commune (M14) (DE 2012 04)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LEMONNIER, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2011 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

#### **En FONCTIONNEMENT :**

Résultat de l'exercice	134 553.49 €
Résultat global antérieur	192 832.21 €
RESULTAT CUMULE	327 385.70 €

#### **En INVESTISSEMENT :**

Résultat de l'exercice	+ 18 675.43 €
Résultat antérieur	- 100 489.76 €
RESULTAT CUMULE (1)	- 81 814.33 €
RESTE A REALISER	
En dépenses(2)	15 600.00 €
En recettes (3)	
BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3)	- 97 414.33 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Compte 1068	Besoin de financement	97 414.33 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	229 971.40 €
001	Résultat d'investissement reporté	81 814.33 €

### **Taux des quatre taxes (DE 2012 05)**

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des 4 taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2012 :

Taux de Taxe d'habitation	27.18 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti	23.94 %
Taux de Taxe sur le foncier non bâti	47.21 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	18.92 %

### **Approbation du CA 2011, Eau (M49) (DE 2012 06)**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Franck LEMONNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		66 184.23		12 364.53	0	78 548.76
Opérations de l'exercice	57 278.03	68 784.41	16 120.62	7 990.92	73 398.65	76 775.33
<b>TOTAUX .....</b>	<b>57 278.03</b>	<b>134 968.64</b>	<b>16 120.62</b>	<b>20 355.45</b>	<b>73 398.65</b>	<b>155 324.09</b>
Résultats de clôture .....	.....	77 690.61	.....	4 234.83	.....	81 925.44
Restes à réaliser.....	.....				0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>57 278.03</b>	<b>134 968.64</b>	<b>16 120.62</b>	<b>20 355.45</b>	<b>73 398.65</b>	<b>155 324.09</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	.....					<b>81 925.44</b>

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **Approbation Compte de Gestion 2011, Eau (M49) (DE 2012 07)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 relatif au service de l'eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

L'assemblée,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

### **Affectation du résultat de 2011, Eau (M49) (DE 2012 08)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck LEMONNIER, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2011 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	11 506.38 €
Résultat global antérieur	66 184.23 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>77 690.61 €</b>

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 8 129.70 €
Résultat antérieur	12 364.53 €
<b>RESULTAT CUMULE (1)</b>	<b>4 234.83 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
En dépenses(2)	.....
En recettes (3)	
Excédent de financement (1+2+3)	4 234.83 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	77 690.61 €
001	Résultat d'investissement reporté	4 234.83 €

### **Approbation du CA 2011, Assainissement (M49) (DE 2012 09)**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Franck LEMONNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :  
1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		34 881.74		42 006.19	0	76 887.93
Opérations de l'exercice	65 754.81	77 327.79	30 626.12	8 149.52	96 380.93	85 477.31
<b>TOTAUX .....</b>	<b>65 754.81</b>	<b>112 209.53</b>	<b>30 626.12</b>	<b>50 155.71</b>	<b>96 380.93</b>	<b>162 365.24</b>
Résultats de clôture .....	.....	46 454.72	.....	19 529.59	.....	65 984.31
Restes à réaliser.....	.....	.....	4 100.00	.....	4 100.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>65 754.81</b>	<b>112 209.53</b>	<b>34 726.12</b>	<b>50 155.71</b>	<b>100 480.93</b>	<b>162 365.24</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	.....	.....	.....	.....	.....	<b>61 884.31</b>

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

### **Approbation du Compte de Gestion 2011, Assainissement (M49) (DE 2012 10)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 relatif au service de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

L'Assemblée

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
 Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat 2011, Assainissement (M49) (DE 2012 11)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck LEMONNIER, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2011 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	1 572.98 €
Résultat global antérieur	34 881.74 €
RESULTAT CUMULE	46 454.72 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 22 476.60 €
Résultat antérieur	42 006.19 €
RESULTAT CUMULE (1)	19 529.59 €
RESTES A REALISER	
En dépenses(2)	.... 4 100.00 €
En recettes (3)	
EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) (19529.59-4100)=	15 429.59 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	46 454.72 €
001	Résultat d'investissement reporté	19 529.59 €

**Approbation du Plan de zonage de l'assainissement (DE 2012 12)**

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2011 proposant le plan de zonage d'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 14 décembre 2011 mettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Vu le rapport établi le 12 mars 2012 par Monsieur Bernard MENGIN, commissaire enquêteur Après en avoir délibéré, le conseil unanime

DECIDE d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123,18, R 123,19, R123,24 et R 123,25 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département,  
DIT que le plan de zonage d'assainissement est tenu à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie et à la sous-préfecture de Château-Thierry.

### **SATESE, Renouveau de la convention d'assistance technique (DE 2012 13)**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2009 ayant pour objet la mise en place d'une convention d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration, établie pour une durée de 3 ans avec le Département.

La convention bipartite arrivant à échéance, le Maire présente la nouvelle convention définissant le contexte d'intervention et les engagements du Département et de la commune. Après délibération, les membres présents votent à l'unanimité la reconduction de la convention pour une durée de 3 ans et autorisent le Maire à signer la dite convention.

### **Rattachement de la commune de Villiers Saint Denis à l'USESA (DE 2012 15)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 17 juin 2011 prise dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal visant à étendre le périmètre de l'USESA en y intégrant de nouvelles communes, notamment Villiers Saint Denis. Le conseil municipal avait déclaré qu'il appartient aux communes de demander ou non leur intégration à l'USESA et avait émis, à l'unanimité, un avis défavorable au projet d'extension du périmètre de l'USESA.

Aujourd'hui, la commune de Villiers Saint Denis, considère qu'elle est intégrée à l'USESA contre sa volonté et demande aux communes du canton de prendre position.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, apporte son soutien à la commune de Villiers Saint Denis dans sa volonté de rester commune autonome en matière d'eau.

### **Questions diverses :**

- Suite à un mail de Monsieur Hautecoeur, les membres présents décident de veiller à l'entretien plus régulier du terrain situé rue du Gué.
- Pavant s'étant porté volontaire pour accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, Monsieur JOLY sera chargé de l'encadrement de ces adultes majeurs, non domiciliés à Pavant. Ils interviendront sur la voirie et les espaces verts durant quelques semaines à partir du mois de mai.
- La Mairie en partenariat avec le Foyer Rural se prépare à accueillir de nouveau un chantier de jeunes bénévoles. Le projet est d'entretenir les sentiers de randonnées. La commune et le Foyer Rural travaillent actuellement au financement de ce projet.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 23h45